CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E85117** **VALABLE JUSQU'AU** **16/12/2026**

ÉDITÉ LE 17/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/06/2008

Raison sociale : NORMANDIE COLOR

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/01/2015

Capital : 50 240

11 QUAI STALINGRAD
76350 OISSEL

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROUEN 2008 A 2764

Siret : 504 822 941 00028

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 137119 OT 02

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP 1247000/001 442467

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP 1247000/001 442467

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/08/2025

Téléphone : 02 35 79 82 36 **Fax :**

Portable : 06 83 29 34 97

Responsabilité légale :
BELMEKHFI MOHAMMED PRÉSIDENT / BELMEKHFI NORMANDIE COLOR PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : contact@normandie-color.fr

Effectif moyen : 4 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 052 319 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	4	10/12/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

17/11/2025 14:50

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.